

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 7 mars 2024 à 19h30

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Emmanuelle BONDUELLE, Elodie DEMARE, Charles KREMPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers municipaux

Absents excusés avec procuration :

Michel BOBIN, procuration à Christian FRANTZ
Eléonore JEAN DIT PANNEL, procuration à Pierrette KEMPF
Dominique RISTORCELLI, procuration à Elodie DEMARE
Alain MORILLON, procuration à Emmanuelle BONDUELLE

Absents excusés sans procuration :

En présence de Annie DEVEY (secrétariat), Jean-Jacques KEMPF

Quorum : 8 – présents 11

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 29/02/2024

8. Budget 2024

Le budget 2024 intègre les résultats de fonctionnement et d'investissement :

- du compte administratif 2023 – budget principal (intégrant les résultats du budget annexe Eau potable dissout au 31/12/2022)

Compte administratif - budget principal 2023

Section de fonctionnement

Résultat de clôture 2023 avec le report des années précédentes : + 761 778,22 €

Section d'investissement

Résultat de clôture 2023 avec le report des années précédentes : - 729 354,80 €

Fonctionnement et investissement :

Résultat de clôture 2023 avec le report des années précédentes : + 32 423,42 €

La somme de 750 000 € d'excédent de fonctionnement capitalisé a été affectée en recette d'investissement au compte 1068 du budget 2024.

Le plan comptable est la M57 (délibération 02/09/2022).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote et approuve le budget primitif, à l'unanimité, comme suit :

- par chapitre pour la section de fonctionnement ;
- par chapitre pour la section d'investissement ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2023 ;

Section de fonctionnement :

- dépenses : 1 837 257,22 €

- recettes : 1 837 257,22 €

Section d'investissement :

- dépenses : 1 437 423,22 €

- recettes : 1 437 423,22 €

Le Conseil Municipal délègue au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ
transmis à la sous-préfecture le 12/03/2024 - affiché le 12 / 03/2024

